

## **Communiqué de presse**

### **L'emploi à domicile en France : perception et expérience**

#### ***Enquête regards croisés auprès du grand public, des particuliers employeurs et des employés à domicile, réalisée par l'Ifop pour le Syndicat des Particuliers Employeurs (S.P.E.) –2026***

Le Syndicat des Particuliers Employeurs (S.P.E.) dévoile une enquête nationale inédite réalisée par l'Ifop.

Au-delà de la déconstruction des idées reçues, les résultats de cette enquête confirment le caractère indispensable et l'impact social décisif de l'emploi à domicile. Les données recueillies affirment que ce secteur professionnel apporte une réponse concrète et efficace aux impératifs quotidiens des familles et des jeunes parents, au soulagement des aidants et à l'accompagnement des personnes âgées, dépendantes ou isolées.

L'étude met en lumière une dynamique structurellement portée par les femmes, consacrant ce secteur comme un vecteur fondamental de conciliation entre vie professionnelle et familiale et de la valorisation du travail des femmes, qu'elles soient employées à domicile ou femmes actives particuliers employeurs.

À l'heure où pèsent les menaces de réduction d'aides et du crédit d'impôt, les résultats de l'enquête alertent sur un triple risque : une menace directe sur l'emploi des femmes, une dégradation globale de la qualité de vie des foyers engendrant un recul social et un basculement inéluctable vers le travail non déclaré.

### **Préambule : une radioscopie inédite en résonance avec la réalité du secteur**

Cette enquête nationale d'envergure revêt un caractère inédit dans la mesure où elle met en perspective, pour la première fois, les regards croisés et les expériences non seulement d'un échantillon grand public d'une ampleur exceptionnelle, mais également deux cœurs de cible directement acteurs du secteur, à savoir les particuliers employeurs et les salariés à domicile.

Cette grande étude confirme avec une exactitude remarquable la perception que le S.P.E. a du secteur et de ses réalités, forgée au fil des années grâce à sa proximité étroite et quotidienne avec les particuliers employeurs et leurs salariés. Elle survient dans un contexte de mutations profondes de la société française (vieillesse démographique, explosion du rôle des aidants, familles monoparentales, dénatalité) et de tensions budgétaires extrêmes, alors même que les menaces de réduction ou de plafonnement du crédit d'impôt (CISAP) pèsent lourdement sur l'avenir du secteur. Plus de 4,5 millions de personnes sont aujourd'hui concernées par ce secteur professionnel de proximité de plus en plus essentiel sur l'ensemble du territoire.

## Les grands enseignements de l'enquête : la réalité face aux idées reçues

### **1. Un secteur plébiscité, indispensable à l'accompagnement des proches et aux parents actifs**

**Près d'un Français sur quatre (24 %) déclare avoir eu recours à l'emploi à domicile au cours des douze derniers mois.** L'étude démontre que ce recours ne relève pas de la simple commodité, mais répond à des nécessités vitales et familiales profondes :

- **Le choc de l'aidance** : 54 % des personnes venant en aide à un proche fragile ou dépendant ont recours à l'emploi à domicile, démontrant le rôle irremplaçable de ces services dans le soutien aux aidants familiaux.
- **Le soutien aux parents et l'emploi des femmes** : les foyers avec de jeunes enfants s'appuient fortement sur ces solutions (54 % des foyers avec un enfant de moins de 3 ans, et jusqu'à 59 % lorsqu'ils comptent deux enfants ou plus), permettant ainsi aux parents — et en premier lieu aux mères de famille — de concilier vie professionnelle et vie familiale.

### **2. L'illusion du « *service de confort* » : déconstruire les idées reçues**

C'est l'un des enseignements majeurs de l'enquête, invitant à déconstruire définitivement une idée reçue tenace : qualifier les tâches domestiques (ménage, repassage, entretien du cadre de vie), représentant 74 % des recours à l'emploi à domicile, de simples « *services de confort* » s'avère totalement hors du temps. Il s'agit d'une perception profondément réductrice, en décalage complet avec la réalité sociale.

Pour les familles et en premier lieu pour les femmes et les aidants (majoritairement des femmes), déléguer ces tâches ne relève nullement d'un luxe, mais d'une nécessité objective.

Cette démarche permet d'organiser le quotidien - tant celui de la famille que celui de la femme elle-même, lui apportant la disponibilité d'esprit requise pour préserver et développer sa carrière et de libérer un temps précieux. Ce temps retrouvé s'avère souvent indispensable pour assumer la responsabilité d'accompagner des parents vieillissants. Il permet d'y faire face en évitant la profonde fatigue due à l'accumulation des tâches, tout en garantissant un espace de respiration pour préserver son propre foyer. Le fait d'être moins accaparé par les tâches matérielles permet en effet de privilégier la qualité de toutes les relations familiales et de préserver les liens.

**L'emploi à domicile est donc perçu comme un formidable réducteur de charge mentale (81 %) et un générateur de sérénité (90 %).**

### 3. Qui sont les acteurs de l'emploi à domicile ?

- **Les particuliers employeurs** : majoritairement des femmes (70 %), profondément ancrées dans les responsabilités familiales et professionnelles : 41 % ont des enfants à charge et 36 % sont des aidants, soit près du double du niveau observé dans l'ensemble de la population (19%) le double de la moyenne nationale.

Les catégories supérieures (cadres et indépendants) représentent 39% des particuliers employeurs, contre 15% seulement de l'ensemble des Français, et les dirigeants d'entreprise y sont près de deux fois plus présents (11%, contre 6%).

- **Les salariés à domicile** : une population très majoritairement féminine, à 91 %, plus âgée que la moyenne : 87% ont 35 ans ou plus, dont 48% âgés de 50 à 64 ans et plus exposée aux fragilités économiques.

La dimension familiale y est également marquée : 47% des employés à domicile ont des enfants à charge, une proportion supérieure à celle observée chez les particuliers employeurs (+6 pts). Leur statut d'aidant se situe en revanche à un niveau plus proche de la moyenne nationale : 24% déclarent aider un proche, contre 19% dans l'ensemble de la population et 36% chez les particuliers employeurs.

Plus d'une salariée sur deux (57 %) doit composer avec le cumul de plusieurs particuliers employeurs (4,5 en moyenne) pour sécuriser son temps de travail.

### 4. La vérité sur les pratiques déclaratives : dissiper le soupçon du travail dissimulé

L'enquête pulvérise les caricatures habituelles sur un secteur prétendument gangrené par l'informel :

- **La légalité est la norme** : 85 % des particuliers employeurs déclarent la totalité des heures effectuées et seulement 5 % des particuliers employeurs reconnaissent ne déclarer aucune heure.

- **L'origine de la non-déclaration** : c'est l'une des révélations notables de cette étude. En venant valider une réalité que le Syndicat des Particuliers Employeurs constatait déjà sur le terrain, elle vient bousculer les idées préconçues et la croyance générale.

La non-déclaration émane majoritairement d'une demande des salariés eux-mêmes (54 %). L'enquête révèle que les motivations relèvent de stratégies de survie sociale ou fiscale (par exemple, rester sous les seuils des minima sociaux pour 33 %), révélant les effets de seuil pervers de notre système socio-fiscal.

## 5. Des relations fondées sur la confiance et la durabilité

- **Côté salariés** : l'enquête dessine le portrait d'un secteur porté par des femmes, dont l'engagement professionnel se révèle fort et durable. Ces professionnelles témoignent d'un ancrage durable (12,5 ans d'ancienneté en moyenne dans le secteur) et d'un attachement viscéral à leur métier : 96 % estiment exercer un travail utile à la société et 97 % font état d'une relation de confiance solide avec leurs particuliers employeurs.  
Il importe de souligner, d'une part que 59 % d'entre elles travaillent à temps plein ou en équivalent temps plein dans le secteur et d'autre part, que loin de l'idée reçue d'une précarité subie, 68 % des salariés à domicile déclarent que le travail à temps partiel relève d'un véritable choix de leur part.
- **Côté particuliers employeurs** : bien que socialement diversifiés, ils s'appuient massivement sur les dispositifs de simplification : 63 % utilisent le crédit d'impôt et 43 % l'avance immédiate du crédit d'impôt. Leurs freins majeurs résident dans le coût financier (47 %) inhérent à l'emploi d'une personne à domicile, ainsi que dans la difficulté à identifier un professionnel de confiance pour les accompagner au sein de leur famille (51 %).  
La valorisation des métiers et la clarification des parcours professionnels apparaissent comme des conditions indispensables pour permettre un accès plus large aux services à domicile.

## 6. L'alerte rouge budgétaire : le risque d'un recul social et d'un basculement vers le travail non déclaré

Interrogés sur les conséquences d'une éventuelle réduction des aides publiques ou du crédit d'impôt, les acteurs du secteur livrent un constat d'une gravité absolue :

- ✓ **71 %** des particuliers employeurs anticipent une réduction du volume d'heures travaillées.
- ✓ **50 %** des particuliers employeurs envisagent un basculement vers le travail non déclaré totalement ou partiellement.
- ✓ **49 %** des particuliers employeurs envisageraient d'arrêter purement et simplement d'employer ou d'avoir recours à un service à domicile.
- ✓ **79 %** des employés à domicile redoutent d'avoir moins d'heures de travail chez les particuliers.
- ✓ **51 %** des employés à domicile exerceraient leur activité en étant partiellement déclarés et **29 %** en étant non déclaré.

**Une dégradation de la qualité de vie** : parmi les particuliers employeurs qui ne poursuivraient pas dans les mêmes conditions en cas de réduction des aides (soit 54% de l'échantillon), les conséquences anticipées toucheraient d'abord à l'organisation du quotidien. 85% indiquent qu'ils devraient réaliser eux-mêmes davantage de tâches, 78% y verraient une régression pour leur foyer et 76% anticipent une dégradation de leur qualité de vie.

S'agissant des salariées à domicile dont 59 % sont issues de catégories modestes ou précaires, **74 % d'entre elles alertent sur le fait qu'une restriction des aides ou du cadre fiscal menacerait directement leur stabilité économique, ces emplois constituant leur principale source de revenus.**

L'argument selon lequel amputer les dispositifs de soutien générerait des économies budgétaires s'avère être un leurre économique : cela fragiliserait grandement l'emploi déclaré, précariserait des milliers de femmes, pénaliserait globalement l'activité féminine et compliquerait très sérieusement le quotidien des familles, notamment des jeunes parents, et des personnes vieillissantes et fragiles. L'emploi à domicile bénéficie d'une image sociétale très favorable, reconnu, notamment par plus de 9 Français sur 10 comme un pilier du maintien à domicile des personnes âgées et un levier de soutien aux aidants

L'accompagnement des familles ne saurait se réduire à une simple charge privée : il relève d'une solidarité nationale qui doit s'exercer à chaque étape de la vie. Le devoir de l'État est d'assumer cette responsabilité, de la naissance jusqu'au grand âge, en soutenant les personnes fragiles, les familles dans leur rôle de parents et d'aidants, et bien sûr les femmes, grandement majoritaires dans le secteur. Cet engagement exige de préserver le crédit d'impôt et, plus globalement, l'ensemble des aides conçues pour accompagner les foyers et sauvegarder ainsi l'emploi à domicile.

### **Pour Véronique Davant, présidente du S.P.E. :**

#### ***Le travail des femmes, une contribution indispensable à l'équilibre des familles et de la société***

*L'étude met en lumière une chaîne de responsabilités massivement féminine : ce sont des femmes qui organisent majoritairement la vie du foyer, des femmes qui soutiennent leurs proches vulnérables (67 % des aidants employeurs sont des femmes), et des femmes qui exercent ces professions essentielles au domicile. L'emploi à domicile agit ainsi comme le régulateur indispensable de la vie des femmes actives, qu'elles soient cheffes d'entreprise, artisanes, commerçantes ou salariées, leur permettant de concilier responsabilités professionnelles et charge familiale sans compromettre leur carrière. Au-delà de la sphère privée, soutenir l'emploi à domicile constitue un enjeu majeur : c'est préserver l'activité indispensable des femmes qui accompagnent les familles, tout en garantissant que l'ensemble des femmes — employeurs comme professionnelles du secteur — puissent continuer à nourrir conjointement la croissance, la solidarité et la sérénité de notre société.*

---

### **À propos du Syndicat des Particuliers Employeurs (S.P.E.)**

Organisation professionnelle reconnue et représentative, le Syndicat des Particuliers Employeurs (S.P.E.) assure la défense des droits et des intérêts des particuliers employeurs. Centre d'expertise de terrain, il accompagne de longue date les familles dans la complexité de l'emploi à domicile. Bien au-delà du simple conseil juridique, il apporte un accompagnement humain et personnalisé pour sécuriser la relation de travail, en maîtrisant la complexité technique de la gestion de la paie et les subtilités de cette relation si particulière. Fort de cette légitimité de terrain, le S.P.E. est à la fois un appui de confiance indéfectible pour les familles et un acteur stratégique qui met sa connaissance éprouvée au service des pouvoirs publics et de la branche professionnelle pour éclairer, structurer et porter l'avenir de l'emploi à domicile en France.

## Méthodologie Ifop

L'enquête a été menée auprès de trois échantillons :

- Un échantillon grand public de **3 001 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.
- Un échantillon de **1 702 particuliers employeurs**.
- Un échantillon de **245 employés à domicile**.

La représentativité a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, CSP, région et type d'agglomération). Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 4 au 12 juin 2026.

Contact communication et presse : Agence News RSE

Nora BARSALI: [secretariat@newsrse.fr](mailto:secretariat@newsrse.fr)

Contact communication et presse : SYNDICAT DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Contact communication : Marine BRANCY [mbrancy@syndicatpe.com](mailto:mbrancy@syndicatpe.com)

Contact presse : [presse@syndicatpe.com](mailto:presse@syndicatpe.com)

Retrouvez l'étude sur le site du Syndicat des Particuliers Employeurs :

